

InfoCOUPE

2023

Forêt domaniale de Versailles

La forêt domaniale de Versailles est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt.

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe en futaie irrégulière complétée par une coupe de sécurité sur les parcelles 42 et 49 situées sur la commune de Guyancourt.

Une coupe en futaie irrégulière programmée



Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu.

Informations coupe

Parcelles	42 et 49
Surface	21,61 hectares
Volume de bois prélevé	570 m ³
Type de peuplements	Chênes, châtaigniers et divers feuillus
Date de début des travaux	2023
Durée du chantier	6 mois (en fonction des conditions météorologiques) extraction des bois comprise

Complétée par une coupe de sécurité



Les arbres dépérissants et dangereux aux abords des chemins, des routes et des infrastructures sont coupés pour assurer la sécurité de tous.

Détails travaux

>> **La coupe en futaie irrégulière** va prélever des arbres d'âges différents afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu et en produisant le bois dont la société a besoin.

>> **Coupe de sécurité** : les bûcherons vont procéder à la coupe des arbres dépérissant et dangereux aux abords des chemins et en lisière de forêt afin de sécuriser l'espace forestier

Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée **par une entreprise de travaux forestiers mandatés par l'ONF**. Un agent forestier contrôlera régulièrement l'avancé des travaux et la remise en état du site.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

Après cette coupe ?

Les parcelles 42 et 49 va se régénérer naturellement ; dans ces zones il n'y aura pas de plantation.

> La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres du peuplement de se **développer naturellement**

Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet **d'un tri par l'ONF**.

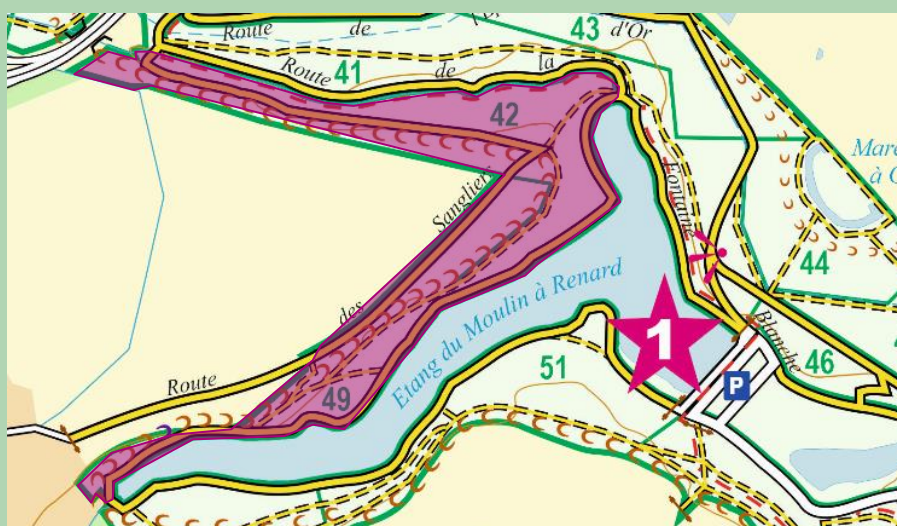
Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Plan de la coupe

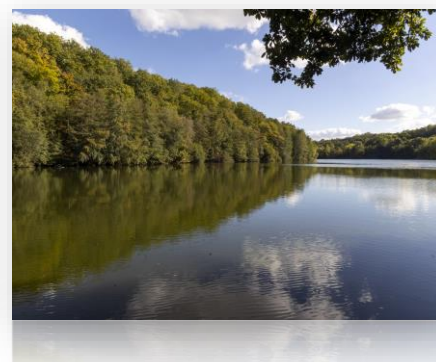


Coupe en futaie irrégulière complétée par une coupe de sécurité



La forêt domaniale de Versailles

Grande de **1037 hectares**, la forêt de Versailles est composée d'un ensemble de petits massifs. Elle surplombe l'agglomération de Versailles et son château à la renommée internationale. Peuplée principalement de chênes et de châtaigniers, elle est traversée par la Bièvre, un affluent de la Seine. Elle est riche en mares et milieux humides, abritant une grande diversité biologique.



Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
Rue Francisco Ferrer
78210 Saint-Cyr-L'école

Ag.versailles@onf.fr